

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	1 / 95		

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial	Dynasylan® AMEO
Nom Chimique	3-Aminopropyltriéthoxysilane
No.-CAS	919-30-2
N° d'enregistrement REACH::	01-21 19480479-24-0001
No.-CE	213-048-4
No.-Index	612-108-00-0

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Pour utilisation industrielle Agent adhésif Agent de réticulation Modificateur de surface
--------------------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	Evonik Resource Efficiency GmbH RE-ES-PS Hanau Postfach 1345 D-63403 Hanau
Téléphone	+49 (0)6181 59-4787
Téléfax	+49 (0)6181 59-4205
Adresse e-mail	sds-hu@evonik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence	+49 (0)7623-919191 (Service d'interprétariat)
---------------------------------	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le décret (CE) n° 1272/2008 (CLP)**

Toxicité aiguë (Orale)	Catégorie 4	H302
Corrosion cutanée	Catégorie 1B	H314
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1	H317

2.2. Éléments d'étiquetage**Marquage selon (CE) 1272/2008**

Base légale	EU-CLP selon le décret (CE) no. 1272/2008
Symbole(s)	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 2 / 95



Mot signal	Danger
Remarque sur les dangers	H302 - Nocif en cas d'ingestion. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Consigne de sécurité: Prévention	P260 - Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Consigne de sécurité: Réaction	P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/savon. P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3. Autres dangers

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations sur les composants / Composants dangereux selon le décret EU-CLP (CE) no. 1272/2008

• 3-Aminopropyltriéthoxysilane					
No.-CAS	919-30-2	No.-CE	213-048-4	REACH n°	01-2119480479-24
Toxicité aiguë (Orale)				Catégorie 4	H302
Corrosion cutanée				Catégorie 1B	H314
Lésions oculaires graves				Catégorie 1	H318
Remarques	Classification divergeant de l'annexe VI, décret (CE) no. 1272/2008 avec :				
Sensibilisation cutanée				Catégorie 1	H317

Textes des phrases H, voir au chapitre 16

3.2. Mélanges

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Inhalation

Lors de la formation d'aérosols ou de brouillards:

Troubles possibles: grave irritation des muqueuses (nez, pharynx, yeux), toux, éternuements, larmoiement
Amener la personne concernée à l'air frais.

En cas de manifestation de problèmes respiratoires:

Mettre le malade en position à moitié assise, le buste surélevé.

Appeler immédiatement un médecin.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	3 / 95		



Contact avec les yeux

Laver immédiatement les yeux à grande eau, paupières ouvertes, pendant au moins 10 minutes.

Poursuivre le nettoyage avec un collyre.

Protéger l'œil intact.

Alerter un organisme de secours médical d'urgence. (Mot important: brûlure de l'œil par de l'acide)

Soins complémentaires à effectuer immédiatement dans une clinique ophtalmologique ou chez un ophtalmologiste.

Poursuivre le rinçage jusqu'à l'arrivée à la clinique ophtalmologique.

Ingestion

Ne PAS faire vomir.

Seulement si le malade est conscient:

Rincer la bouche à l'eau.

Faire boire abondamment de l'eau en petites gorgées.

Alerter immédiatement un médecin (mot-clé: brûlure).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

aucun(e) connu(e)

Dangers

aucun(e) connu(e)

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Thérapie comme pour brûlure.

Après ingestion:

Endoscopie précoce détection d'éventuelles lésions des muqueuses apparues dans l'oesophage et l'estomac.

Le cas échéant aspiration des substances résiduelles.

Réactions allergiques non exclues.

Si nécessaire, thérapie de la réaction allergique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Jet d'eau vaporisée, mousse, CO2, poudre sèche.

Moyens d'extinction inappropriés: eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Gaz de combustion dangereux caractéristiques du produit:

oxydes d'azote (NOx)

5.3. Conseils aux pompiers

L'eau utilisée pour éteindre l'incendie ne doit pas atteindre les égouts, le sous-sol ni les cours d'eau.

Prévoir des moyens suffisants de rétention de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

En cas d'incendie, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant et porter une combinaison protectrice.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser atteindre les eaux usées le terrain les cours d'eau eau souterraine les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 4 / 95



Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Recueillir dans des récipients hermétiquement fermés et étiquetés.

Éliminer en respectant les prescriptions.

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Considérations relatives à l'élimination; voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prévoir une bonne ventilation ou aspiration.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Si des travaux de réparation sont nécessaires sur l'installation de production (travaux de soudage p. ex), la zone où la réparation sera effectuée doit être pratiquement dépourvue de produit.

Stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

Protéger de l'humidité.

Stabilité au stockage

Température minimum de stockage:

-10 °C

Température maximum de stockage:

30 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Indications plus détaillées, voir annexe Scénario d'exposition.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL/DMEL

Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - longue durée
Valeur	59 mg/m ³
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - aigus
Valeur	59 mg/m ³
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Long terme - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	Inhalation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 8.19
Page: **5 / 95**

N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr



Lésions possibles pour la santé	Aigu - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - longue durée
Valeur	8,3 mg/kg de poids corporel/jour
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - aigus
Valeur	8,3 mg/kg de poids corporel/jour
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Long terme - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Salarié
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Aigu - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Population en général
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - longue durée
Valeur	17 mg/m3
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Population en général
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - aigus
Valeur	17,4 mg/m3
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Population en général
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Long terme - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Population en général
Voies d'exposition	Inhalation
Lésions possibles pour la santé	Aigu - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Population en général
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - longue durée
Valeur	5 mg/kg de poids corporel/jour
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Population en général

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	6 / 95		



Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - aigus
Valeur	5 mg/kg de poids corporel/jour
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Population en général
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Long terme - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Population en général
Voies d'exposition	dermique
Lésions possibles pour la santé	Aigu - effets locaux
Remarques	Non déterminable de manière quantitative
Utilisation finale	Population en général
Voies d'exposition	Orale
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - longue durée
Valeur	5 mg/kg de poids corporel/jour
Remarques	Toxicité à dose répétée
Utilisation finale	Population en général
Voies d'exposition	Orale
Lésions possibles pour la santé	Effets systémiques - aigus
Valeur	5 mg/kg de poids corporel/jour
Remarques	Toxicité à dose répétée

PNEC-valeurs

	Eau douce
Valeur	0,33 mg/l
	Eau de mer
Valeur	0,033 mg/l
	Eau - dégagement temporaire
Valeur	3,3 mg/l
	Sédiment
Valeur	0,26 Poids humide mg / kg
	Sol
Valeur	0,04 Poids humide mg / kg
	STP
Valeur	13 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Application, transformation: Prévoir une bonne ventilation ou aspiration.

Contrôles de l'exposition

Information supplémentaire

Contactez le centre d'accréditation AKMP.

ACGIH (American Conference of Governmental Industry Hygienists)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	7 / 95		



Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de formation de poussières/de vapeurs/d' aerosols ou si dépassement des valeurs limites comme la VME:

utiliser un matériel respiratoire avec un filtre approprié (filtre du type ABEK) ou port d'appareil respiratoire autonome

N'utiliser que les équipements de protection respiratoire avec le symbole CE et comprenant un numéro de test à quatre chiffres.

La classe de filtre pour l'appareil respiratoire doit convenir pour la concentration maximum attendue du contaminant (gaz/vapeur/aérosols/particules) lors de la manipulation du produit. Si cette concentration est dépassée, on doit utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

Respecter la durée limite du port de l'appareil de protection respiratoire.

Protection des mains

Matériau de gants par exemple, caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau 0,5 mm

délai de rupture >= 480 min

Matériau de gants par exemple, Chlorure de polyvinyle (PVC)

Épaisseur du matériau 0,5 mm

délai de rupture >= 120 min

Méthode Source: base de données GESTIS (système d'information sur les matières dangereuses des caisses de prévoyance des accidents)

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail.

L'appropriation spécifique au poste de travail devrait être clarifiée avec les fabricants de gants de protection.

Les indications sont basées sur de propres contrôles, sur des indications de littérature et informations de fabricants de gants ou sont dérivées par analogie de matières similaires.

Il convient de tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation quotidienne de gants de protection contre les produits chimiques, en raison de nombreux facteurs d'influence (par ex. température, charge mécanique de la matière des gants), peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374.

Protection des yeux

lunettes de sécurité bien ajustées (par ex. lunettes étanches)

En cas d'apparition de vapeur / aérosols inhalables:

Porter parapluie de protection.

Protection de la peau et du corps

Lors du maniement d'assez grosses quantités:

Porter des vêtements de protection contre les produits chimiques

Vêtements de protection ignifuges

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Avant les pauses et à la fin du travail, se laver les mains et/ou le visage.

Enlever immédiatement tout vêtement contaminé.

Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Mesures de protection

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

L'équipement de protection personnelle utilisé doit être conforme aux prescriptions de la directive 89/686/CEE et aux modifications intervenues (identification CE).

En cas de dépassement des valeurs limites spécifiques au lieu de travail et/ou si d'assez grosses quantités se dégagent (fuites, déversements, poussières), utiliser la protection respiratoire indiquée.

Pour éviter tout contact avec la peau/les yeux, utiliser une protection pour les mains, les yeux et le corps.

Utiliser: vêtements de protection / écran facial si nécessaire.

Ne pas inhaler les vapeurs ou les aérosols.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	8 / 95		

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect			
Forme	liquide		
Couleur	incolore à jaunâtre		
état physique	liquide (20 °C) (1013 hPa)		
Odeur	d'amine		
Seuil olfactif:	non-déterminé(e)		
pH	11,3	(500 g/l)	(20 °C)
Point/intervalle de fusion	< -70 °C		
Point/intervalle d'ébullition	220 °C	(1013 hPa)	
	Méthode:	DIN 51 356	
Point d'éclair	80 - 90 °C	(1013 hPa)	
	Méthode:	DIN EN ISO 2719 (Pensky-Martens, Closed Cup)	
Vitesse d'évaporation	non-déterminé(e)		
Inflammabilité (solide, gaz)	non-déterminé(e)		
Limite d'explosivité, inférieure	0,7 %(V)	(200 °C)	
	Méthode:	DIN EN 1839	
Limite d'explosivité, supérieure	17,5 %(V)	(200 °C)	
	Méthode:	DIN EN 1839	
Pression de vapeur	2 Pa	(20 °C)	
	Méthode:	QSAR	
Densité de vapeur	non-déterminé(e)		
Densité	0,95 g/cm ³	(20 °C)	
	Méthode:	DIN 51757	
Hydrosolubilité	5,4 g/l	(20 °C)	
	Méthode:	QSAR	
	décomposition par hydrolyse		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	log Pow:	1,7	(20 °C)
	Méthode:	QSAR	
Auto-inflammabilité	270 °C	(1010 hPa)	
	Méthode:	Méthode UE A.15	
Décomposition thermique	> 217 °C		
Viscosité, dynamique	2 mPa.s	(20 °C)	
	Méthode:	DIN 53 015	

9.2. Autres informations

Température d'inflammabilité 300 °C

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	9 / 95		



Corrosion du métal Non attendu.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Réaction exothermique avec: eau Acides organiques acides inorganiques
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Protéger de l'humidité. L'éthanol se formant lors de la conversion peut former de l'acétaldéhyde en présence d'oxygène et de chaleur.

Le matériau peut former de l'acétaldéhyde lorsqu'il est réchauffé avec des pigments inorganiques en présence d'air.

10.5. Matières incompatibles

eau, agent oxydant fort, acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

éthanol en cas d'hydrolyse

L'alcool formé par hydrolyse rabaisse le point d'inflammation du produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë par voie orale	DL50 Rat(femelle): 1490 mg/kg Méthode: EPA Methode
Toxicité aiguë par inhalation	CL50 Rat(femelle): > 144 mg/l / 6 h / vapeur Méthode: OCDE Ligne directrice 403 Appréciation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	DL50 Lapin: > 2000 mg/kg Méthode: EPA Methode Appréciation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau
Irritation de la peau	Lapin Provoque des brûlures. Méthode: OCDE Ligne directrice 404
Irritation oculaire	Lapin Risque de lésions oculaires graves. Méthode: OCDE Ligne directrice 405
Sensibilisation	Test de Buehler Cochon d'Inde: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Méthode: OCDE Ligne directrice 406
Toxicité à dose répétée	Orale Rat / 90 jours NOAEL: 200 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 8.19
Page: **10 / 95**

N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr



Méthode: OECD TG 408

Appréciation STOT-Exposition unique	Appréciation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Appréciation STOT-Exposition répétée	Appréciation: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Risque de toxicité par aspiration	Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration
Génotoxicité in vitro	non mutagène
Cancérogénicité	Aucune indication quant à un effet cancérogène.
Toxicité pour la reproduction	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité pour les poissons	CL0 Brachydanio rerio: > 934 mg/l / 96 h Méthode: OECD TG 203
Toxicité envers les invertébrés aquatiques	CE50 Daphnia magna: 331 mg/l / 48 h Méthode: OECD TG 202
Toxicité pour les algues	CE50 Desmodesmus subspicatus (algues vertes): > 1000 mg/l / 72 h Méthode: OECD TG 201
	NOEC Desmodesmus subspicatus (algues vertes): 1,3 mg/l / 72 h Méthode: OECD TG 201
Toxicité pour les bactéries	EC 10 Pseudomonas putida: 13 mg/l / 5,75 h Méthode: Bringmann und Kühn, Z. Wasser Abwasser Forsch. 10, 87-98 (1977)

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Durée d'exposition: 28 d Résultat: 67 % Difficilement biodégradable. Méthode: (COD; Die Away test / 79/831/CEE partie C.4-A)
Élimination physico-chimique	demi vie: 8,5 hr Méthode: OCDE Ligne directrice 111 Hydrolyse, dégradation abiotique

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	pas de bioaccumulation log Pow: voir le chapitre 9
-----------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité	Adsorption au sol: faible.
----------	----------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	11 / 95		



12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon les critères du décret REACH, pas de substance PBT, vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Information supplémentaire Les données en notre possession n'entraînent pas de marquage pour l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Se conformer aux réglementations locales, par ex.: évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

Emballages non nettoyés

Ne pas réutiliser les récipients vides et les éliminer suivant les prescriptions administratives locales.

S'il reste du produit dans le récipient vide, observer également les précautions d'emploi figurant sur le marquage du récipient.

Une élimination inadéquate ou une réutilisation de ce récipient est illégale et peut être dangereuse.

Autres pays: observer les règlements nationaux.

Code d'élimination de déchet

Aucun numéro de clé de déchet conforme à la nomenclature européenne des déchets ne peut être défini pour ce produit puisque seule l'application par le consommateur autorise une affectation.

Le numéro de la clé des déchets doit être défini conformément à la nomenclature européenne des déchets (décision de l'UE sur la nomenclature des déchets 2000/532/EG) de commun accord avec l'entreprise chargée de l'évacuation / le fabricant / l'autorité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrien (ADR/RID/GGVSEB)

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 3267 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: | LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (3-aminopropyltriéthoxysilane) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| 14.5. Dangers pour l'environnement: | -- |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Qui |
| ADR: Code de restriction en tunnels: (E) | |

Transport par voies d'eau intérieures (ADN/GGVSEB (Allemagne))

- | | |
|--|--|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 3267 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: | LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (3-aminopropyltriéthoxysilane) |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 8 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | II |
| 14.5. Dangers pour l'environnement: | -- |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: | Non |

Transport aérien ICAO-TI/IATA-DGR

- | | |
|---|---|
| 14.1. Numéro ONU: | UN 3267 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies: | Corrosive liquid, basic, organic, n.o.s. (3-aminopropyltriéthoxysilane) |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	12 / 95		



- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
14.5. Dangers pour l'environnement: --
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Qui
IATA-C: ERG-Code 8L
IATA-P: ERG-Code 8L

Transport maritime Code IMDG/GGVSee (Allemagne)

- 14.1. Numéro ONU: UN 3267
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (3-aminopropyl-triethoxysilane)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8
14.4. Groupe d'emballage: II
14.5. Dangers pour l'environnement: --
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Qui
No EMS: F-A,S-B
Clear of living quarters.
Tenir éloigné des acides.
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC: Homologation de transport, voir prescriptions

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation nationale**

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)	Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. listage: non applicable
---	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique	Une appréciation de la sécurité de la substance a été effectuée pour ce produit.
------------------------------------	--

RUBRIQUE 16: Autres informations**Phrases H importantes du chapitre 3**

H302	: Nocif en cas d'ingestion.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317	: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.

Autres informations

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR** N° du matériau
Date de révision: **25.04.2017** spécification **121260**
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: **13 / 95**



Exclusion de responsabilité Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

Légende

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen sur le transport de matières dangereuses par voies fluviales
ASTM	Société américaine de contrôle de matériaux
ATP	Adaptation au progrès technique
BCF	Coefficient de bioconcentration
BetrSichV	Décret sur la sécurité à l'intérieur de l'entreprise
c.c.	réipient fermé
CAS	Société d'attribution de numéros CAS
CESIO	Comité européen des tensio-actifs organiques et de leurs produits intermédiaires
ChemG	Loi sur les produits chimiques (Allemagne)
CMR	cancérogène-mutagène-toxique pour la reproduction
DIN	Institut allemand de normalisation, association enregistrée
DMEL	Niveau effet minimal dérivé
DNEL	Niveau effet zéro dérivé
EINECS	Inventaire européen sur les produits chimiques
EC50	concentration moyenne effective
GefStoffV	Décret sur les substances dangereuses
GGVSEB	Décret sur les matières dangereuses route, voie ferrée et bateaux de navigation fluviale
GGVSee	Décret sur les matières dangereuses mer
GLP	Bonne pratique de laboratoire
GMO	Organisme modifié par voie génétique
IATA	Association internationale de transport par avion
ICAO	Organisation internationale d'aviation civile
IMDG	Code international des marchandises dangereuses sur l'eau
ISO	Organisation internationale de normalisation
LOAEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des lésions ont encore été observées dans le cadre d'expériences animales.
LOEL	Dose la plus basse d'une substance chimique administrée pour laquelle des effets ont encore été observés dans le cadre d'expériences
NOAEL	Dose maximale d'une substance ne laissant aucun lésion reconnaissable et mesurable même lors d'une absorption continue.
NOEC	Concentration sans effet pouvant être observé
NOEL	Dose sans effet pouvant être observé
o. c.	réipient ouvert
OECD	Organisation pour la coopération et le développement économiques
OEL	Valeurs limites d'air au poste de travail
PBT	Persistant, bio-accumulatif, toxique
PEC	Concentration dans l'environnement annoncée
PNEC	Concentration prévue dans le milieu environnemental respectif pour laquelle plus aucun effet nocif pour l'environnement ne se produit.
REACH	Enregistrement REACH
RID	Réglementation relative au transport international de marchandises dangereuses sur rail

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	14 / 95		



STOT	Toxicité spécifique pour les organes cibles
SVHC	Substances liées à des craintes particulières
TA	Instruction technique
TPR	Troisième en tant que représentant (par. 4)
TRGS	Règles techniques pour les matières dangereuses
VCI	Association enregistrée de l'industrie chimique
vPvB	très persistant, très bio-accumulable
VOC	substances organiques volatiles
VwVwS	Prescription administrative pour la classification de substances menaçant l'eau
WGK	Classe de contamination de l'eau
WHO	Organisation mondiale de la santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR** N° du matériau
Date de révision: **25.04.2017** spécification **121260**
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: **15 / 95**

**Annexe : scénario d'exposition - sommaire****ES1 - Utilisation: Production et utilisation sur site**

- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC1** - Fabrication de substances
ERC2 - Formulation de préparations
ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
- Secteur d'utilisation : **SU8**- Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9- Fabrication de substances chimiques fines
SU10- Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
- Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- Autres informations : **PC19** Intermédiaire

ES2 - Utilisation: Utilisé comme produit chimique intermédiaire sur des sites industriels en aval

- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC6a** - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
- Secteur d'utilisation : **SU8**- Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9- Fabrication de substances chimiques fines
- Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	16 / 95		



Autres informations : **PC19**Intermédiaire

ES3 - Utilisation: Utilisé comme monomère sur des sites industriels en aval

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC6c** - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Secteur d'utilisation : **SU8**- Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9- Fabrication de substances chimiques fines

Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : **PC19**Intermédiaire

ES4 - Utilisation: Formulation de revêtements

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations

Secteur d'utilisation : **SU10**- Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Autres informations : **PC9a**Revêtements et peintures, solvants, diluants

ES5 - Utilisation: Utilisation industrielle : revêtements (par ex. boîtes de boissons)

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC5** - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU2b**- Industries offshore
SU4- Fabrication de produits alimentaires
SU17- Fabrication générale, p. ex. machines, équipements,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **8.19**
Page: **17 / 95**

N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr



véhicules, autres matériels de transport
SU18- Fabrication de meubles

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Autres informations : **PC9a** Revêtements et peintures, solvants, diluants

ES6 - Utilisation: Utilisation industrielle : revêtements (par ex. peinture automobile)

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC5** - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU17**- Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : **PC9a** Revêtements et peintures, solvants, diluants

ES7 - Utilisation: Utilisation commerciale et consommateurs : revêtements

Groupe d'utilisateurs principal : **SU22** - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de process : **PROC10** - Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Autres informations : **PC9a** Revêtements et peintures, solvants, diluants

ES8 - Utilisation: Utilisation commerciale et consommateurs : revêtements

Groupe d'utilisateurs principal : **SU21** - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de produit : **PC9a** - Revêtements et peintures, solvants, diluants

ES9 - Utilisation: Formulation et utilisation de solutions/dispersions pour le traitement de surfaces non métalliques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 8.19
Page: **18 / 95**

N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr



- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations
ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- Secteur d'utilisation : **SU10**- Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU13- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
- Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
- Autres informations : **PC15** Produits de traitement de surfaces non métalliques

ES10 - Utilisation: Traitement de surfaces non métalliques in situ.

- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC3** - Formulations dans les matériaux
ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
- Secteur d'utilisation : **SU11**- Fabrication de produits en caoutchouc
SU12- Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
- Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
- Autres informations : **PC15** Produits de traitement de surfaces non métalliques

ES11 - Utilisation: Formulation de produits d'étanchéité

- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations
- Secteur d'utilisation : **SU10**- Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
- Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou de préparation dans de petits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 8.19
Page: **19 / 95**

N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr



conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Autres informations : **PC1**Adhésifs, produits d'étanchéité

ES12 - Utilisation: Utilisation industrielle pour agent d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8b** - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Secteur d'utilisation : **SU5**- Fabrication de textiles, cuir, fourrure
SU6a- Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers
SU6b- Fabrication de bois et produits à base de bois
SU12- Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13- Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
SU15- Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
SU16- Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
SU17- Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
SU19- Bâtiment et travaux de construction

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Autres informations : **PC1**Adhésifs, produits d'étanchéité

ES13 - Utilisation: Utilisation commerciale et consommateurs : produits d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU22** - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de process : **PROC10** - Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Autres informations : **PC1**Adhésifs, produits d'étanchéité

ES14 - Utilisation: Utilisation commerciale et consommateurs : produits d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU21** - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	20 / 95		



l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de produit : **PC1** - Adhésifs, produits d'étanchéité

ES15 - Utilisation: Utilisé en tant que réactif de laboratoire, Utilisation industrielle, Usage professionnel

Groupe d'utilisateurs principal	:	SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de dégagement dans l'environnement	:	non applicable
Secteur d'utilisation	:	SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) SU24 - Recherche scientifique et développement
Catégorie de process	:	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Autres informations	:	PC21 Substances chimiques de laboratoire

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR
Date de révision: 25.04.2017
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 8.19
Page: 21 / 95

N° du matériau
spécification 121260
VA-Nr



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES1: Production et utilisation sur site

- Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
- Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC1** - Fabrication de substances
ERC2 - Formulation de préparations
ERC6a - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
ERC6c - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques
- Secteur d'utilisation : **SU8** - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9 - Fabrication de substances chimiques fines
SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
- Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
- Autres informations : Intermédiaire (PC19)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC1: Fabrication de substances

Propriétés du produit

- Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

- Quantité quotidienne par site : 5000 kg
Remarques : Fabrication de substances
Quantité quotidienne par site : 2500 kg
Remarques : Sur site
Montant annuel par site : 1500 tonnes/an
Remarques : Fabrication de substances
Part de tonnage régional utilisée localement : 100 %

Fréquence et durée d'utilisation

- Exposition continue : 300 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

- Facteur de dilution (fleuve) : 900
Facteur de dilution (régions côtières) : 1000

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR** N° du matériau
Date de révision: **25.04.2017** spécification **121260**
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: **22 / 95**

**Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale**

Nombre de jours d'émission par an : 300
Nature de l'exposition : EU TGD Part II
Facteur d'émission ou de dégagement : 0 %
: air
Remarques : Fabrication de substances
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,0001 %
: eau
Remarques : Fabrication de substances
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Coatings
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,5 %
: eau
Remarques : Formulation de préparations
Nature de l'exposition : EU TGD Part II
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,25 %
: air
Remarques : Formulation de préparations

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles**Air**

Mesures de management du risque : Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée, Nettoyeur d'air pollué

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Utilisation d'équipements qui réduisent les émissions dans l'air.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration
Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 1300 m³/d
Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.
Remarques : Eau de rivière
Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration
Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 3100 m³/d
Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.
Remarques : eau de mer

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Diriger vers un centre de recyclage adéquat., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 23 / 95



2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 240 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine

Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance

Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.

Vérifications de l'intégrité de l'usine

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Surveillance des opérateurs

Audits sécurité et environnement

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	24 / 95		



Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 240 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine

Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance

Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.

Vérifications de l'intégrité de l'usine

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Surveillance des opérateurs

Audits sécurité et environnement

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 25 / 95



Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine

Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance

Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.

Vérifications de l'intégrité de l'usine

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Surveillance des opérateurs

Audits sécurité et environnement

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine

Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 26 / 95



Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.

Vérifications de l'intégrité de l'usine

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Surveillance des opérateurs

Audits sécurité et environnement

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

2.6. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 97 %

Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine

Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance

Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.

Vérifications de l'intégrité de l'usine

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Surveillance des opérateurs

Audits sécurité et environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	27 / 95		



Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

2.7. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

Tous les équipements doivent être complètement secs et étanches pour éviter tout contact avec l'humidité

atmosphérique., Éviter un écoulement ou un épandage., Les récipients de stockage sur site doivent être installés à l'extérieur, à l'écart des bâtiments, des installations techniques en hauteur ou des conduites.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Evaluation de la sécurité du procédé

Procédures opératoires générales standardisées pour la surveillance des activités de routine

Permit Général de Travail (PTW) pour les activités de nettoyage et de maintenance

Rincer à grande eau, purger et dégazer la tuyauterie des conteneurs avant de procéder au nettoyage ou à la maintenance.

Vérifications de l'intégrité de l'usine

Systèmes de gestion intégrés de sécurité

Les méthodes relatives à la manipulation de substances sont bien documentées et sont sévèrement contrôlées par l'exploitant du site

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Surveillance des opérateurs

Audits sécurité et environnement

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (répondant à la norme EN374) en combinaison avec une formation spécifique à cette activité.

Efficacité: 95 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
 Date de révision: **25.04.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **8.19**
 Page: **28 / 95**

N° du matériau
 spécification **121260**
 VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC1/ERC2/ERC6a/ERC6c	EUSES v2.1.1		eau douce	0,00921 mg/l	0,028	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ERC2/ERC6a/ERC6c	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,00728 mg/kg poids humide	0,027	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ERC2/ERC6a/ERC6c	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,00276 mg/l	0,08	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ERC2/ERC6a/ERC6c	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,00218 mg/kg poids humide	0,000077	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ERC2/ERC6a/ERC6c	EUSES v2.1.1		terre	0,00739 mg/kg poids humide	0,19	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ERC2/ERC6a/ERC6c	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	5,96 mg/l	0,46	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC1/ERC2/ERC6a/ERC6c	EUSES v2.1.1		Air	0,00143 mg/m ³		L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **8.19**
Page: **29 / 95**N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,018 mg/m ³	0,000305	15 minutes - 1 heure
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,017 mg/kg p.c. /jour	0,00205	Protection des mains 95 %, 15 minutes - 1 heure
PROC3	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,54 mg/m ³	0,00915	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC3	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0017 mg/kg p.c. /jour	0,000205	Protection des mains 95 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,9 mg/m ³	0,0153	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,035 mg/kg p.c. /jour	0,00422	Protection des mains 95 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,9 mg/m ³	0,0153	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0035 mg/kg p.c. /jour	0,000422	Protection des mains 95 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,14 mg/m ³	0,00237	Aspiration locale 97% (LEV 97%), < 15 minutes
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,035 mg/kg p.c. /jour	0,00422	Protection des mains 95 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,45 mg/m ³	0,00763	Aspiration locale 90% (LEV 90%), < 15 minutes
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,035 mg/kg p.c. /jour	0,00422	Protection des mains 95 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	30 / 95		



Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR** N° du matériau
Date de révision: **25.04.2017** spécification **121260**
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: **31 / 95**

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES2: Utilisé comme produit chimique intermédiaire sur des sites industriels en aval**

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC6a** - Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)

Secteur d'utilisation : **SU8** - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC2 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : Intermédiaire (PC19)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)**Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1000 kg
Montant annuel par site : 200 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 40 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 40
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Facteur d'émission ou de dégagement : 0 %
: air
Nature de l'exposition : Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Facteur d'émission ou de dégagement : 2 %
: eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 32 / 95



Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Il n'y a pas de gaz de fumée.

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 10000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Diriger vers un centre de recyclage adéquat., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 240 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 33 / 95



Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 240 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 34 / 95



Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au : liquide
moment de l'utilisation)

Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

2.6. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au : liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR** N° du matériau
 Date de révision: **25.04.2017** spécification **121260**
 Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
 remplace la version: 8.19
 Page: **35 / 95**



moment de l'utilisation)
 Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
 de poids corporel : 70 kg
 Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
 Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
 On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
 Efficacité: 90 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC6a	EUSES v2.1.1		eau douce	0,0336 mg/l	0,1	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,0265 mg/kg poids humide	0,1	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,0127 mg/l	0,39	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,010 mg/kg poids humide	0,38	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		terre	0,000820 mg/kg poids humide	0,02	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	1,24 mg/l	0,1	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC6a	EUSES v2.1.1		Air	< 0,0000001 mg/m ³		L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **8.19**
Page: **36 / 95**N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,018 mg/m ³	0,000305	15 minutes - 1 heure
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,035 mg/kg p.c. /jour	0,00422	Protection des mains 90 %, 15 minutes - 1 heure
PROC2	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,18 mg/m ³	0,00305	Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC2	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,014 mg/kg p.c. /jour	0,00169	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC3	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,54 mg/m ³	0,00915	Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC3	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0034 mg/kg p.c. /jour	0,000410	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,9 mg/m ³	0,0153	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00843	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,14 mg/m ³	0,00237	Aspiration locale 97% (LEV 97%), < 15 minutes
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00843	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	37 / 95		



Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 38 / 95



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES3: Utilisé comme monomère sur des sites industriels en aval

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC6c** - Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Secteur d'utilisation : **SU8** - Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers)
SU9 - Fabrication de substances chimiques fines

Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : Intermédiaire (PC19)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC6c: Utilisation industrielle de monomères pour la fabrication de thermoplastiques

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1000 kg
Montant annuel par site : 200 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 40 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 40
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Nature de l'exposition : EU TGD Part II
Facteur d'émission ou de dégagement : 0 %
: air
Nature de l'exposition : Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
Facteur d'émission ou de dégagement : 2 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Il n'y a pas de gaz de fumée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 39 / 95



eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 10000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Diriger vers un centre de recyclage adéquat., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 240 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 40 / 95



Efficacité: 90 %

**2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant
présenter des possibilités d'exposition.**

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au : liquide
moment de l'utilisation)
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 480 cm2
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

**2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de
récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées**

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 %
(sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au : liquide
moment de l'utilisation)
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 480 cm2
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
 Date de révision: **25.04.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **8.19**
 Page: **41 / 95**

N° du matériau
 spécification **121260**
 VA-Nr



Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
 Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC6c	EUSES v2.1.1		eau douce	0,0336 mg/l	0,1	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,0265 mg/kg poids humide	0,1	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,0127 mg/l	0,39	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,010 mg/kg poids humide	0,38	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		terre	0,000820 mg/kg poids humide	0,02	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	1,24 mg/l	0,1	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC6c	EUSES v2.1.1		Air	< 0,0000001 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
 Date de révision: **25.04.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **8.19**
 Page: **42 / 95**

N° du matériau
 spécification **121260**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,018 mg/m ³	0,000305	15 minutes - 1 heure
PROC1	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,035 mg/kg p.c. /jour	0,00422	Protection des mains 90 %, 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,9 mg/m ³	0,0153	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC4	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00843	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,14 mg/m ³	0,00237	Aspiration locale 97% (LEV 97%), < 15 minutes
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00843	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 43 / 95



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES4: Formulation de revêtements

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations

Secteur d'utilisation : **SU10** - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

Catégorie de process : **PROC1** - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable
PROC3 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
PROC4 - Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.
PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Autres informations : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC2: Formulation de préparations

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1000 kg
Montant annuel par site : 200 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 40 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Nature de l'exposition : EU TGD Part II
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,25 %
: air
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Coatings
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,5 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR
Date de révision: 25.04.2017
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 8.19
Page: 44 / 95

N° du matériau
spécification 121260
VA-Nr



Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC1, PROC3, PROC4, PROC5: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable, Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation), Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition., Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 45 / 95



On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR** N° du matériau
 Date de révision: **25.04.2017** spécification **121260**
 Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
 remplace la version: 8.19
 Page: **46 / 95**



de poids corporel : 70 kg
 Volume respiratoire : 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
 Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
 On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
 Efficacité: 90 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC2	EUSES v2.1.1		eau douce	0,158 mg/l	0,48	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,125 mg/kg poids humide	0,5	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,0158 mg/l	0,48	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,0124 mg/kg poids humide	0,46	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		terre	0,00186 mg/kg poids humide	0,047	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	1,55 mg/l	0,12	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		Air	0,000236 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **8.19**
Page: **47 / 95**N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,18 mg/m ³	0,00305	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 1 - 5 %, 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,00007 mg/kg p.c. /jour	0,000008	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, 15 minutes - 1 heure
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,4 mg/m ³	0,0237	Aspiration locale 97% (LEV 97%), > 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00843	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), > 4 heures
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,9 mg/m ³	0,0153	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0007 mg/kg p.c. /jour	0,000084	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 48 / 95

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES5: Utilisation industrielle : revêtements (par ex. boîtes de boissons)**

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC5** - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU2b** - Industries offshore
SU4 - Fabrication de produits alimentaires
SU17 - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
SU18 - Fabrication de meubles

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Autres informations : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 100 kg
Montant annuel par site : 20 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 10 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Facteur d'émission ou de dégagement : 0 %
: eau
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Coatings
Facteur d'émission ou de dégagement : 1 %
: air

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles**Air**

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

eau

Mesures de management du risque : Pas d'échappement dans les eaux, Une infiltration dans l'eau doit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 49 / 95



être évitée.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 95 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 50 / 95



Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 960 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: 8.20 / FR N° du matériau
 Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
 Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
 remplace la version: 8.19
 Page: 51 / 95



Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
 Efficacité: 90 %

**2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :
 PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage**
Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
 Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
 Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
 de poids corporel : 70 kg
 Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
 Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
 On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
 Efficacité: 90 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante
Environnement

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC5	EUSES v2.1.1		Tous			Non important pour ce scénario d'exposition., Aucune libération intentionnelle de la substance dans les eaux usées.
ERC5	EUSES v2.1.1		Air	0,0000944 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **8.19**
Page: **52 / 95**N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	9 mg/m ³	0,153	Aspiration locale 95% (LEV 95%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique			détermination non requise
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,27 mg/m ³	0,00458	Aspiration locale 97% (LEV 97%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0007 mg/kg p.c. /jour	0,000084	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, > 4 heures
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,8 mg/m ³	0,0305	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0014 mg/kg p.c. /jour	0,000169	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, > 4 heures
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,8 mg/m ³	0,0305	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0007 mg/kg p.c. /jour	0,000084	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 53 / 95



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES6: Utilisation industrielle : revêtements (par ex. peinture automobile)

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC5** - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU17** - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC5: Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1,3 kg
Montant annuel par site : 0,4 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 0,2 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 312 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 312
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Coatings
Facteur d'émission ou de dégagement : 36 %
: air
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Coatings
Facteur d'émission ou de dégagement : 3 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 54 / 95



Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 1500 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 95 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	55 / 95		

**PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **8.19**
Page: **56 / 95**N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC5	EUSES v2.1.1		eau douce	0,00378 mg/l	0,011	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,00298 mg/kg poids humide	0,011	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,000376 mg/l	0,011	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,000297 mg/kg poids humide	0,011	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		terre	0,000953 mg/kg poids humide	0,02	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	0,012 mg/l	0,00092	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC5	EUSES v2.1.1		Air	0,000068 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

Travailleurs

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	9 mg/m ³	0,153	Aspiration locale 95% (LEV 95%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0021 mg/kg p.c. /jour	0,000253	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, > 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,27 mg/m ³	0,00458	Aspiration locale 97% (LEV 97%), 1 - 5 %, > 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0007 mg/kg p.c. /jour	0,000084	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 1 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	57 / 95		



Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses processus et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un processus défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 58 / 95



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES7: Utilisation commerciale et consommateurs : revêtements

Groupe d'utilisateurs principal : **SU22** - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de process : **PROC10** - Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Autres informations : Revêtements et peintures, solvants, diluants (PC9a)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 0,5 kg
Montant annuel par site : 0,2 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 0,2 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 365 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 365
Nature de l'exposition : Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Facteur d'émission ou de dégagement : 15 %
: air
Nature de l'exposition : Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Facteur d'émission ou de dégagement : 1 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	59 / 95		



Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Méthode pour limiter les émissions d'air provenant d'une installation de traitement des eaux usées : non applicable

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC10, PROC19: Application au rouleau ou au pinceau, Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 960 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation à l'intérieur.

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants appropriés.

Efficacité: 80 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

Propriétés du produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR** N° du matériau
 Date de révision: **25.04.2017** spécification **121260**
 Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
 remplace la version: 8.19
 Page: **60 / 95**



Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
 Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
 Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 4 - 8 h
 Fréquence d'utilisation : 4 - 5 jours par semaine

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 1500 cm2
 de poids corporel : 70 kg
 Volume respiratoire : 10 m3/8 heures

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation à l'intérieur.
 Dimensions de pièce : < 100 m3

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
 On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
 Porter des gants appropriés.
 Efficacité: 80 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		eau douce	0,00276 mg/l	0,0084	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,00218 mg/kg poids humide	0,0084	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,000274 mg/l	0,0083	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,000216 mg/kg poids humide	0,0083	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		terre	0,000729 mg/kg poids humide	0,018	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	0,0017 mg/l	0,00013	L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		Air	0,0000142 mg/m ³		L'évaluation est basée sur:; produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
 Date de révision: **25.04.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **8.19**
 Page: **61 / 95**

N° du matériau
 spécification **121260**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	46 mg/m ³	0,78	1 - 5 %, > 4 heures
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,055 mg/kg p.c. /jour	0,00663	Protection des mains 80 %, 1 %, > 4 heures
PROC11	Stoffenmanager v4.0	intérieur	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,30 mg/m ³	0,00509	> 4 heures
PROC11	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,21 mg/kg p.c. /jour	0,0253	Protection des mains 80 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Pour évaluer l'exposition, le modèle Stoffenmanager a été utilisé dans la mesure où rien d'autre n'a été indiqué (www.stoffenmanager.nl). Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses processus et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un processus défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 62 / 95

**1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES8: Utilisation commerciale et consommateurs : revêtements**

Groupe d'utilisateurs principal : **SU21** - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de produit : **PC9a** - Revêtements et peintures, solvants, diluants

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice**Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 0,5 kg
Montant annuel par site : 0,2 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 0,2 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 365 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 365
Nature de l'exposition : Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Facteur d'émission ou de dégagement : 15 %
: air
Nature de l'exposition : Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
Facteur d'émission ou de dégagement : 1 %
: eau

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration
Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d
Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.
Méthode pour limiter les émissions d'air provenant d'une installation de traitement des eaux usées : non applicable

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 63 / 95

**2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des consommateurs pour :
PC9a: Revêtements et peintures, solvants, diluants****Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Quantité utilisée

Quantité par application : 1 kg

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : 132 min
Fréquence d'utilisation : 1 jours par année

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à : 960 cm²
de poids corporel : 65 kg
Volume respiratoire : 26 m³/jour
Taux de contact dermal : 30 mg/min

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition de l'environnement en raison de la durabilité de l'article

À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation à l'intérieur.
Dimensions de pièce : 20 m³
Taux de renouvellement d'air à l'heure : 0,6

Conditions et mesures pour la protection des consommateurs (par ex. conseils de comportement, équipement de protection personnel et protection au travail)

Voies d'exposition : Inhalation
Mesures consommateurs : Ouvrir les portes y fenêtres.
Voies d'exposition : contact avec la peau
Mesures consommateurs : Porter un équipement de protection individuel., Voir point 8 de la fiche de données de sécurité.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **8.19**
Page: **64 / 95**N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		eau douce	0,00276 mg/l	0,0084	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,00218 mg/kg poids humide	0,0084	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,000274 mg/l	0,0083	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,000216 mg/kg poids humide	0,0083	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		terre	0,000729 mg/kg poids humide	0,018	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	0,0017 mg/l	0,00013	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		Air	0,0000142 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

Consommateurs

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PC9a	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - par inhalation, à court terme - systémique	7,71 mg/m ³	0,454	
PC9a	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - dermique, à court terme - systémique	0,55 mg/kg p.c. /jour	0,11	
PC9a	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique	0,0211 mg/m ³	0,00124	
PC9a	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - dermique, à long terme - systémique	0,00152 mg/kg p.c. /jour	0,000304	

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	65 / 95		



Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire. Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies : http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf. Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 66 / 95



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES9: Formulation et utilisation de solutions/dispersions pour le traitement de surfaces non métalliques

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC2** - Formulation de préparations
ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU10** - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment

Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage

Autres informations : Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC2: Formulation de préparations

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 500 kg
Montant annuel par site : 100 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 40 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 40
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Facteur d'émission ou de dégagement : 7,5 %
: air
Facteur d'émission ou de dégagement : 4 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

eau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 67 / 95



Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 10000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 68 / 95



2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

Conditions techniques et mesures

Process automatisé avec des systèmes (semi-)fermés

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de réipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 480 cm2
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 25 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR** N° du matériau
 Date de révision: **25.04.2017** spécification **121260**
 Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
 remplace la version: 8.19
 Page: **69 / 95**

**Fréquence et durée d'utilisation**

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
 de poids corporel : 70 kg
 Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
 Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
 On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
 Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
 Efficacité: 90 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		eau douce	0,0336 mg/l	0,1	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,027 mg/kg poids humide	0,1	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,0127 mg/l	0,39	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,01 mg/kg poids humide	0,38	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		terre	0,0148 mg/kg poids humide	0,38	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	1,24 mg/l	0,1	L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse
ERC2/ER C5	EUSES v2.1.1		Air	0,00353 mg/m ³		L'évaluation est basée sur:, produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **8.19**
Page: **70 / 95**N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,54 mg/m ³	0,00915	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 5 - 25 %, 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0017 mg/kg p.c. /jour	0,000205	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 25 %, 15 minutes - 1 heure
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,14 mg/m ³	0,00237	Aspiration locale 97% (LEV 97%), < 15 minutes
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,069 mg/kg p.c. /jour	0,00831	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	5,4 mg/m ³	0,0915	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 5 - 25 %, > 4 heures
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,017 mg/kg p.c. /jour	0,00205	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 25 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lors que les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 71 / 95



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES10: Traitement de surfaces non métalliques in situ.

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC3** - Formulations dans les matériaux
ERC5 - Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Secteur d'utilisation : **SU11** - Fabrication de produits en caoutchouc
SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment

Catégorie de process : **PROC5** - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)
PROC7 - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Autres informations : Produits de traitement de surfaces non métalliques (PC15)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC3: Formulations dans les matériaux

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 500 kg
Montant annuel par site : 100 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 40 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 40
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Plastic Additives
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,025 %
: air
Nature de l'exposition : OECD ESD Series Plastic Additives
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,035 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR
Date de révision: 25.04.2017
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 8.19
Page: 72 / 95

N° du matériau
spécification 121260
VA-Nr



eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 10000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 73 / 95



Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

Conditions techniques et mesures

Process automatisé avec des systèmes (semi-)fermés

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **8.19**
Page: **74 / 95**N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		eau douce	0,00286 mg/l	0,0086	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,00226 mg/kg poids humide	0,0087	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,00226 mg/l	0,068	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,000288 mg/kg poids humide	0,11	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		terre	0,000721 mg/kg poids humide	0,018	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	0,011 mg/l	0,000846	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC3/ER C5	EUSES v2.1.1		Air	0,0000118 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

Travailleurs

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,9 mg/m ³	0,0153	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,007 mg/kg p.c. /jour	0,000843	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,14 mg/m ³	0,00237	Aspiration locale 97% (LEV 97%), < 15 minutes
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00843	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	75 / 95		



4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR
Date de révision: 25.04.2017
Date de création: 29.08.2001
remplace la version: 8.19
Page: 76 / 95

N° du matériau
spécification 121260
VA-Nr



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES11: Formulation de produits d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal	: SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
Catégorie de dégagement dans l'environnement	: ERC2 - Formulation de préparations
Secteur d'utilisation	: SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)
Catégorie de process	: PROC5 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants) PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées PROC9 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
Autres informations	: Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC2: Formulation de préparations

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1000 kg
Montant annuel par site : 200 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée localement : 40 %

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Nature de l'exposition : Formulation de préparations
Facteur d'émission ou de dégagement : 2,5 %
: air
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,325 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

eau

Mesures de management du risque : Une infiltration dans l'eau doit être évitée., À évacuer uniquement dans les stations d'épuration à bactéries adaptées., Veiller à ce que les eaux usées soient collectées et traitées dans une station d'épuration.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 77 / 95



Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 15 min - 1 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)

Efficacité: 90 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 78 / 95

**2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées****Propriétés du produit**

Remarques : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 97 %

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)**Propriétés du produit**

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition demale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV)
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
 Date de révision: **25.04.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **8.19**
 Page: **79 / 95**

N° du matériau
 spécification **121260**
 VA-Nr

**Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition**

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.

On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.

Efficacité: 90 %

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC2	EUSES v2.1.1		eau douce	0,097 mg/l	0,29	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		sédiment d'eau douce	0,077 mg/kg poids humide	0,3	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		eau de mer	0,00971 mg/l	0,29	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		sédiment marin	0,00767 mg/kg poids humide	0,3	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		terre	0,00988 mg/kg poids humide	0,25	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		station d'épuration (STP)	0,95 mg/l	0,073	L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC2	EUSES v2.1.1		Air	0,0026 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **8.19**
Page: **80 / 95**N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,9 mg/m ³	0,0153	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 15 minutes - 1 heure
PROC5	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,007 mg/kg p.c. /jour	0,000843	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 15 minutes - 1 heure
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	1,4 mg/m ³	0,0237	Aspiration locale 97% (LEV 97%), > 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00843	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), > 4 heures
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	4,5 mg/m ³	0,0763	Aspiration locale 90% (LEV 90%), 100 %, > 4 heures
PROC9	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,035 mg/kg p.c. /jour	0,00422	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), 50 %, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 81 / 95



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES12: Utilisation industrielle pour agent d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8b** - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Secteur d'utilisation : **SU5** - Fabrication de textiles, cuir, fourrure
SU6a - Fabrication de pulpe, papier et produits papetiers
SU6b - Fabrication de bois et produits à base de bois
SU12 - Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion
SU13 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment
SU15 - Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements
SU16 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, équipements électriques
SU17 - Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport
SU19 - Bâtiment et travaux de construction

Catégorie de process : **PROC7** - Pulvérisation dans des installations industrielles
PROC8b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
PROC10 - Application au rouleau ou au pinceau
PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
PROC14 - Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Autres informations : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC8b: Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 500 kg
Montant annuel par site : 100 tonnes/an
Part de tonnage régional utilisée : 40 %
localement

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 200 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 200
Nature de l'exposition : Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts
Facteur d'émission ou de dégagement : 0,1 %
: air

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 82 / 95



Facteur d'émission ou de dégagement : 0 %
: eau

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : Évacuation des gaz de fumée : combustion ou autre, épuration adéquate des gaz de fumée

eau

Mesures de management du risque : Pas d'échappement dans les eaux, Une infiltration dans l'eau doit être évitée.

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée., Déchets aqueux à traiter sur site ou dans une station de traitement municipale avec traitement secondaire biologique avant rejet.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles

Conditions techniques et mesures

Process automatisé avec des systèmes (semi-)femés

2.3. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : 1 - 4 h

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 83 / 95



Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm2
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.4. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 960 cm2
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m3/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.5. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	84 / 95		



Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

2.6. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : > 4 h

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 480 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
Date de révision: **25.04.2017**
Date de création: **29.08.2001**
remplace la version: **8.19**
Page: **85 / 95**

N° du matériau
spécification **121260**
VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC8b	EUSES v2.1.1		Air	0,0000472 mg/m ³		L'évaluation est basée sur: produit d'hydrolyse
ERC8b	EUSES v2.1.1		Tous			Non important pour ce scénario d'exposition., Aucune libération intentionnelle de la substance dans les eaux usées.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
 Date de révision: **25.04.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **8.19**
 Page: **86 / 95**

N° du matériau
 spécification **121260**
 VA-Nr

**Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC7	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique			Pas d'exposition à attendre
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	5,4 mg/m ³	0,0915	1 - 5 %, 1 - 4 heures
PROC8b	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,034 mg/kg p.c. /jour	0,00410	Protection des mains 90 %, 5%, 1 - 4 heures
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	18 mg/m ³	0,305	1 - 5 %, > 4 heures
PROC10	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,14 mg/kg p.c. /jour	0,0169	Protection des mains 90 %, 5%, > 4 heures
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	18 mg/m ³	0,305	1 - 5 %, > 4 heures
PROC13	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,07 mg/kg p.c. /jour	0,00843	Protection des mains 90 %, 5%, > 4 heures
PROC14	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	9 mg/m ³	0,153	1 - 5 %, > 4 heures
PROC14	ECETOC TRA v2.0 Salarié		Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,017 mg/kg p.c. /jour	0,00205	Protection des mains 90 %, 5%, > 4 heures

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:
 Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH: <http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies : http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	87 / 95		



Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 88 / 95



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES13: Utilisation commerciale et consommateurs : produits d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU22** - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de process : **PROC10** - Application au rouleau ou au pinceau
PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Autres informations : Adhésifs, produits d'étanchéité (PC1)

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1,4 kg
Montant annuel par site : 0,5 tonnes/an

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 365 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 365

Conditions techniques et mesures / Mesures organisationnelles

Air

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

eau

Mesures de management du risque : Pas d'exposition à attendre

Sol

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère.

Sédiment

Mesures de management du risque : L'exposition attendue est légère dans le sédiment.

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version:	8.20 / FR	N° du matériau	
Date de révision:	25.04.2017	spécification	121260
Date de création:	29.08.2001	VA-Nr	
remplace la version:	8.19		
Page:	89 / 95		



Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Méthode pour limiter les émissions d'air provenant d'une installation de traitement des eaux usées : non applicable

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC10, PROC11, PROC19: Application au rouleau ou au pinceau, Pulvérisation en dehors d'installations industrielles, Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide
Conditions : 0,94 Pa

Quantité utilisée

Quantité par Utilisation/usage : 3100 g

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : 8 h
Fréquence d'utilisation : 1 Utilisations par jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Couvre une zone de contact cutané jusqu'à : 2 cm²
de poids corporel : 70 kg
Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation intérieure/extérieure.
Dimensions de pièce : 30 m³
Taux de renouvellement d'air à l'heure : 4,2
Remarques : En admettant que toutes les portes et fenêtres soient ouvertes.
Zone de dégagement : 1 m²

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
Veiller à ce que les portes et fenêtres soient ouvertes.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants appropriés.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
 Date de révision: **25.04.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **8.19**
 Page: **90 / 95**

N° du matériau
 spécification **121260**
 VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		Tous			L'évaluation de l'exposition de l'environnement pour ce scénario n'est pas pertinente.

Travailleurs

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC19	ConsExpo v4.1	intérieur	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	28 mg/m ³	0,48	
PROC19	ConsExpo v4.1	intérieur	Salarié - dermique, à long terme - systémique	1,07 mg/kg p.c. /jour	0,13	

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle Consexpo, sauf indication contraire., Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies : http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 91 / 95



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES14: Utilisation commerciale et consommateurs : produits d'étanchéité

Groupe d'utilisateurs principal : **SU21** - Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

Catégorie de dégagement dans l'environnement : **ERC8c** - Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice
ERC8f - Utilisation extérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Catégorie de produit : **PC1** - Adhésifs, produits d'étanchéité

2.1. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition de l'environnement pour : ERC8c: Utilisation intérieure à grande dispersion entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.

Quantité utilisée

Quantité quotidienne par site : 1,4 kg
Montant annuel par site : 0,5 tonnes/an

Fréquence et durée d'utilisation

Exposition continue : 365 jour/an

Facteurs environnementaux qui ne sont pas influencés par le management des risques

Facteur de dilution (fleuve) : 10
Facteur de dilution (régions côtières) : 100

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition environnementale

Nombre de jours d'émission par an : 365

Conditions et mesures liées à des stations d'épuration des eaux usées urbaines

Type d'installation de traitement des eaux usées : station d'épuration

Taux d'écoulement du rejet hors de la station d'épuration : 2000 m³/d

Traitement de la boue de décantation : Application contrôlée sur les terres agricoles.

Méthode pour limiter les émissions d'air provenant d'une installation de traitement des eaux usées : non applicable

Conditions et mesures liées à un traitement externe des déchets

Traitement des déchets : Se conformer aux réglementations locales, par ex.: déposer à un dépôt d'ordures approprié ou évacuer vers une installation d'incinération de déchets appropriée.

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des consommateurs pour : PC1: Adhésifs, produits d'étanchéité

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 5 %.
Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR** N° du matériau
 Date de révision: **25.04.2017** spécification **121260**
 Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
 remplace la version: 8.19
 Page: **92 / 95**



Conditions : 0,94 Pa

Quantité utilisée

Quantité par application : 0,075 kg

Fréquence et durée d'utilisation

Durée d'exposition : 45 min
 Fréquence d'utilisation : 3 jours par année

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Couvre une zone de contact cutané : 2 cm²
 jusqu'à
 de poids corporel : 65 kg
 Volume respiratoire : 26 m³/jour
 Taux de contact dermal : 50 mg/min

Autres conditions d'exploitation possibles qui influencent l'exposition de l'environnement en raison de la durabilité de l'article

À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation intérieure/extérieure.
 Dimensions de pièce : 10 m³
 Taux de renouvellement d'air à l'heure : 2

Conditions et mesures pour la protection des consommateurs (par ex. conseils de comportement, équipement de protection personnel et protection au travail)

Voies d'exposition : Inhalation
 Mesures consommateurs : Ouvrir les portes y fenêtres.
 Voies d'exposition : contact avec la peau
 Mesures consommateurs : Porter un équipement de protection individuel., Voir point 8 de la fiche de données de sécurité.

3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante**Environnement**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Milieu	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
ERC8c/E RC8f	EUSES v2.1.1		Tous			L'évaluation de l'exposition de l'environnement pour ce scénario n'est pas pertinente.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
 Date de révision: **25.04.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **8.19**
 Page: **93 / 95**

N° du matériau
 spécification **121260**
 VA-Nr

**Consommateurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PC1	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - par inhalation, à court terme - systémique	2,63 mg/m ³	0,155	
PC1	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - dermique, à court terme - systémique	1,15 mg/kg p.c. /jour	0,23	
PC1	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - par inhalation, à long terme - systémique	0,0216 mg/m ³	0,00127	
PC1	ConsExpo v4.1	intérieur	Consommateur - dermique, à long terme - systémique	0,0095 mg/kg p.c. /jour	0,0019	

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Pour calculer les expositions du consommateur, on a utilisé le modèle ConsExpo, sauf indication contraire. Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies : http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lorsque les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)

Dynasylan® AMEO

Version: 8.20 / FR N° du matériau
Date de révision: 25.04.2017 spécification 121260
Date de création: 29.08.2001 VA-Nr
remplace la version: 8.19
Page: 94 / 95



1. Titre abrégé de la scène d'exposition - ES15: Utilisé en tant que réactif de laboratoire, Utilisation industrielle, Usage professionnel

Groupe d'utilisateurs principal : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

Catégorie de dégagement dans l'environnement : non applicable

Secteur d'utilisation : **SU3** - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
SU24 - Recherche scientifique et développement

Catégorie de process : **PROC15** - Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Autres informations : Substances chimiques de laboratoire (PC21)

2.2. Scénario de contribution pour le contrôle de l'exposition des salariés pour : PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

Propriétés du produit

Remarques : Couvre les teneurs de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire).

Forme physique / corporelle (au moment de l'utilisation) : liquide

Conditions : 0,94 Pa

Quantité utilisée

Quantité par Jour : < 0,010 kg

Fréquence et durée d'utilisation

Durée de l'activité : < 15 min

Fréquence d'utilisation : 1 Utilisations par jour

Facteurs humains qui ne sont pas influencés par le management des risques

Exposition dermale : <= 240 cm²

de poids corporel : 70 kg

Volume respiratoire : 10 m³/8 heures

Autres conditions opératoires affectant l'exposition du travailleur

À l'air libre / Dans des pièces fermées : Utilisation à l'intérieur.

Conditions techniques et mesures

Ventilation générale, Aspiration locale (LEV), Mesures de confinement, Des bonnes pratiques de travail sont exigées.

Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le dégagement, la dispersion et l'exposition

Ne manipuler le produit que par un personnel formé.
On part du principe de la mise en oeuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail.

Conditions et mesures liées à la protection corporelle, l'hygiène et l'appréciation d'aspects relevant de la santé

Porter un équipement de protection individuel; voir section 8.
Porter des gants résistants aux produits chimiques (testés EN 374) lors de formation de base de collaborateur.,
Aménagements industriels
Efficacité: 90 %

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (EC 1907/2006)**Dynasylan® AMEO**

Version: **8.20 / FR**
 Date de révision: **25.04.2017**
 Date de création: **29.08.2001**
 remplace la version: **8.19**
 Page: **95 / 95**

N° du matériau
 spécification **121260**
 VA-Nr

**3. Estimation de l'exposition et renvoi à la source correspondante****Travailleurs**

Scénario participant	Procédé d'appréciation de l'exposition	Conditions spécifiques	Type de valeur	Niveau d'exposition	RCR	Remarques
PROC15	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - par inhalation, à long terme - systémique	0,45 mg/m ³	0,00763	Aspiration locale (LEV), < 15 minutes
PROC15	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,0034 mg/kg p.c. /jour	0,000410	Protection des mains 90 %, Aspiration locale (LEV), < 15 minutes
PROC15	ECETOC TRA v2.0 Salarié	intérieur	Salarié - dermique, à long terme - systémique	0,034 mg/kg p.c. /jour	0,00410	Aspiration locale (LEV), < 15 minutes

4. Directive pour utilisateur en aval, afin d'apprécier si l'utilisateur travaille dans la plage des limites fixées lors du scénario d'exposition

Pour des renseignements supplémentaires sur l'échelonnage, voir:

Information sur le scaling: <http://www.umweltbundesamt.de/publikationen/scaling-unter-reach>, Les outils génériques d'évaluation ciblée des risques à l'exposition comme ECETOC Targeted Risk Assessment Tool (TRA) sont couramment et largement utilisés pour des évaluations de sécurité chimique sous REACH:

<http://www.ecetoc.org/tra>, Ce document explique en termes simples quelles obligations découlent de l'ordonnance REACH pour les utilisateurs en aval et comment elles doivent être remplies :

http://www.echa.europa.eu/documents/10162/13634/du_nutshell_guidance_en.pdf, Si les conditions divergent du scénario pour les utilisateurs en aval, l'utilisation en aval peut encore valoir comme se trouvant à l'intérieur des conditions d'encadrement du scénario d'exposition lors que les conditions suivantes sont remplies :

Lors de l'application de la méthode décrite dans ce scénario ou de l'utilisation d'un auxiliaire compatible (« Scaling »), il en résulte, pour les conditions modifiées, une exposition estimée plus faible ou égale aux valeurs indiquées dans le scénario.

Les paramètres échelonnables sont limités aux grandeurs pouvant être activement influencées par l'utilisateur en aval par adaptation de ses process et peuvent dépendre de la méthode utilisée pour l'estimation de l'exposition.

Les suppositions de base du procédé comme par exemple la surface de peau exposée lors d'un process défini ne doivent pas être modifiées. Ceci est également valable pour les propriétés spécifiques aux substances comme par exemple la pression de la vapeur ou la vitesse de diffusion.